

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

**OBJET :**

**Exonération partielle de taxe locale  
sur la publicité extérieure**

**Rapporteur : M. LAURENT**  
Délibération n°26

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération en date du 22 septembre 1986, la ville d'Essey-lès-Nancy a institué la taxe sur la publicité devenue « taxe locale sur la publicité extérieure » au 1<sup>er</sup> janvier 2009, après parution de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 portant modernisation de l'économie.

Depuis cette date, la collectivité s'est employée à aménager un régime tarifaire incitatif encourageant les commerçants, par le biais d'une exonération, à maîtriser la superficie de leurs surfaces d'affichage pour préserver l'harmonie architecturale et paysagère de la ville.

Avec les mesures de fermeture et de confinement prises par le Gouvernement pour endiguer l'épidémie de covid-19, de nombreux commerces ont vu leur activité s'effondrer, compromettant le maintien de nombreux emplois.

Aussi, afin de soutenir le secteur économique et les emplois, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter un abattement de 50 % à appliquer, pour chaque redevable, au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure due au titre de l'année 2020, dans les conditions de l'article 16 de l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Pour mémoire, les recettes de taxe locale sur la publicité extérieure sont inscrites à hauteur de 420 000 € à l'article 7368 du budget primitif 2020. L'exonération qui ne devrait pas dépasser 210 000 € serait financée par la reprise, dans le cadre d'une décision modificative, des crédits inscrits, pour 200 000 €, au chapitre des dépenses imprévues.

## PROPOSITION

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter un abattement de 50 % à appliquer, pour chaque redevable, sur le montant de la taxe locale sur la publicité extérieure due au titre de l'exercice 2020.

Il est précisé que les mouvements de crédits destinés au financement de la présente mesure seront inscrits dans la prochaine décision modificative.

## DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 juin 2020.

**Extrait conforme**



**Le Maire,**

*Michel Breuille*  
**Michel BREUILLE**

**VILLE D'ESSEY-LES-NANCY**

**DÉPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE  
ARRONDISSEMENT DE NANCY  
CANTON DE SAINT MAX**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020**

tenu sous la présidence de  
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	28
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil municipal le :	2 juin 2020
- Convocation distribuée le :	2 juin 2020
- Affichage du compte-rendu le :	12 juin 2020
- Affichage du procès-verbal le :	10 juillet 2020

**PRESENTS**

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

**POUVOIR**

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON

**SECRETAIRE DE SEANCE**

- MME Nadine CADET

**Pour extrait**



**Michel BREUILLE,**

**Maire**